



CAP N°8 – Catégorie C :

Mercredi 17 septembre 2025

Déclaration Liminaire

En période d'incertitude sur l'avenir du pays et d'instabilité politique et alors que de nombreuses luttes se profilent pour défendre les droits acquis, quand bien même à la veille d'une journée nationale de mobilisation contre l'austérité, **l'UNSa Justice** ne peut que se féliciter de l'accord-cadre sur la QVTC qu'elle vient de signer dans une optique d'amélioration de la vie et des conditions de travail des agents, ainsi que du relevé de conclusions concernant des personnels administratifs et techniques corps communs du ministère de la Justice.

S'agissant, de la reconnaissance aux personnels administratifs et techniques en parallèle de la réforme des personnels techniques, qui verra le jour au 1er janvier 2026, la mise en œuvre du relevé de conclusions signé le 2 septembre dernier, vient d'être opérée par voie de notes à destination des services gestionnaires de paie afin que nos collègues soient revalorisés dès les paies de septembre ou octobre principalement selon les directions, à hauteur de :

- Pour les adjoints administratifs et techniques corps communs :

augmentation de l'IFSE de + 600 € bruts annuels. Portée sur 3 ans consécutifs, la revalorisation de l'IFSE devrait être alors de + 1 800 € Bruts.

- Pour les secrétaires administratifs :

augmentation de l'IFSE de + 700 € bruts annuels. Portée sur 3 ans consécutifs, la revalorisation de l'IFSE devrait être de + 2 100 € Bruts.

- Pour les attachés d'administration :

augmentation de l'IFSE de + 800 € bruts annuels. Portée sur 3 ans consécutifs, la revalorisation de l'IFSE devrait être de + 2 400 € Bruts.

Cette revalorisation s'accompagne d'un dispositif de minoration de l'abattement IFSE pour les personnels affectés à la DAP.

C'est-à-dire, l'engagement de la Chancellerie à hauteur de 10 Millions d'euros de revalorisation indemnitaire pour les PA et PT dès 2025 avec une programmation identique sur 2026 et 2027, indépendamment du chantier sur les promotions de grades et de corps pour tous, ainsi que d'un nouveau plan de requalification que nous revendiquons pour les C en B à hauteur minimale de 1 000 promotions sur 4 ans, au-delà des promotions de C en greffier, et un plan de requalification visant à doubler le nombre de promotions annuelles pour les secrétaires administratifs en attachés.

L'UNSa Justice se félicite d'avoir porté et obtenu cette revalorisation, mais la Première organisation syndicale reste mobilisée et active dans le cadre budgétaire pour assurer la reconduction de cette revalorisation sur l'exercice 2026 et 2027.

Si par mésaventure, ce relevé de conclusions n'était pas respecté, fidèles à nos valeurs et engagements auprès des personnels, non seulement nous reconsidérerions notre signature, mais nous prendrions nos responsabilités pour faire entendre notre désaccord et notre colère et obtenir ce qui est dû aux personnels administratifs et techniques du ministère de la Justice.

Gageons que nous n'aurons pas à franchir ce cap et que chaque engagement sera respecté !

Paris, le 17 septembre 2025
Les représentants UNSa Justice